

SÉANCE DU 22 MARS 2017

Présents : GUILHERMET Manuel, POURROY Ivan, PELLOUX-PRAYER Marion, POUILLY Jean-Marie, WOLTRAGER Maurice, GRAVELOT Franck, MORIN Claire, CRON Lionel, FORIEL Laurent, MILLON Cédric

Excusé : RIQUET Guy qui a donné pouvoir à GUILHERMET Manuel,

Absent : UZEL Nicolas,

BUDGET ANNEXE EAU - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

En section d'exploitation, il a été réalisé 102 361.09 € de dépenses et il a été perçu 208 932.28 €, soit un excédent cumulé de 106 571.19 €. En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 30 482.15 € et il a été perçu 27 983.39 €, soit un déficit de 2 498.76 €

BUDGET ANNEXE EAU - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le détail des prévisions budgétaires a été travaillé en Commission des Finances le 18 avril dernier.

Le présent budget est présenté et voté avec les reprises de résultats de fonctionnement et d'investissement constatés au 31/12/2016. Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation s'équilibrent à 521 894.21 € et la section d'Investissement à 357 907.56 €. Les membres du conseil Municipal sont invités à signer la page de signature du budget. Pour 2017, il est prévu en section d'investissement :

- Chemin de la Roche – Changement de la conduite et la remise en état de la voirie après travaux
- Chemin des Charbonnières - Changement partiel de la conduite
- Rénovation de la station de traitement de l'eau aux rayons ultra-violets

BUDGET – SUBVENTIONS 2017 allouées aux différentes associations

Il est attribué les subventions aux associations suivantes :

Art.		Propositions	Réalisations	Attribution 2017
6574				
	Subventions aux Associations	5 576,00	6 611,61	3 906,00
	<i>Reliquat</i>			
	APE La Baume d'Hostun (Activités)	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €
	APE La Baume d'Hostun (achat de verres)	100,00 €		100,00 €
	APE l'Ecançière	221,00 €	221,00 €	234,00 €
	APAE Les petits Joyeux Chatillon St Jean - Salon du Livre	100,00 €		100,00 €
	Comité des Fêtes La Baume d'Hostun	100,00 €		100,00 €
	FNACA Hostun	32,00 €	32,00 €	32,00 €
	ACCA La Baume d'Hostun	100,00 €		100,00 €
	Familles Rurales (Ass.) - Fonctionnement	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	Bérard (Centre Léon)	100,00 €	100,00 €	100,00 €
	ADAPEI Les Colombes	100,00 €	100,00 €	100,00 €
	R.C. Eymeux (Rugby)	200,00 €	200,00 €	200,00 €
	F.C. Hostun (Foot)	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	Restaurant du Cœur	120,00 €	120,00 €	120,00 €
	Epicerie Sociale et Pédagogique	120,00 €	120,00 €	120,00 €
	1, 2, 3 soleil des artistes à l'hôpital			100,00 €
	Croix rouge St Donat - Romans	100,00 €	100,00 €	100,00 €

EXERCICE DES MANDATS LOCAUX - INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1^{er} janvier 2017)
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6 % au 1^{er} février 2017.

Considérant que la délibération du 23 mars 2016 fait référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ABROGE la délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2016,

DÉCIDE D'APPLIQUER, à compter du 1^{er} janvier 2017, le taux des indemnités de fonction brute mensuelle du Maire, des Adjointes et des Conseillères Municipales comme suit :

- l'indemnité de fonction brute mensuelle du maire est de 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- l'indemnité de fonction brute mensuelle des Adjointes est de 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique,

DIT que les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

PRÉCISE qu'en cas de revalorisation de l'indice brut terminal de la fonction publique, le Maire et les Adjointes bénéficieront immédiatement et de plein droit d'une majoration correspondante de leur indemnité de fonction.

PERSONNEL NON TITULAIRE – RENOUELEMENT DU CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET

L'emploi non permanent à temps non complet d'Adjoint Technique de 13.49h (13 h 29 min.) hebdomadaires annualisées est renouvelé du 27 juin 2017 au 26 juin 2018. Cette personne pourra percevoir une prime de fin d'année (13^{ème} mois).

Il pourra leur être demandé des heures complémentaires réalisées notamment lors de formation ou lors d'un remplacement d'un agent en arrêt maladie ou en formation.

PATRIMOINE – TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ PMR DE LA SALLE POLYVALENTE – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT, DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME

Une étude de faisabilité a été réalisée par M. PATOIS Florent, architecte, de TAIN L'HERMITAGE pour étudier l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite de la salle polyvalente à la scène.

Le projet présenté par Monsieur Florent PATOIS comprend :

- La réalisation d'une rampe d'accès pour PMR de l'extérieur vers la scène/salle de réunions,
- Une extension de 30 m² environ de surface utile permettant ainsi l'accès de la salle vers la scène de l'intérieur avec de nouvelle toilette pour PMR et un local de rangement,
- et la rénovation de la salle polyvalente.

Le coût de l'opération est estimé à 84 098.40 € dont :

PRESTATIONS	Montant H.T.
Estimatif de base établi suivant l'étude de faisabilité	57 250,00 €
Cabinet d'aisance - rendre la surface de manœuvre conforme aux PMR	2 580,00 €
Banque d'accueil - Rendre accessible de comptoir/bar aux PMR	270,00 €
Scène / salle de réunions - Rendre accessible l'estrade aux PMR par l'installation d'un monte-charge	3 500,00 €
Montant total des travaux	63 600,00 €

HONORAIRES	
Relevé topographique	2 250,00 €
Maitrise d'œuvre	8,4% 5 342,40 €
Bureau de Contrôle	2 356,00 €
Coordonnateur de Sécurité	1 850,00 €

DIVERS	
Frais d'appel d'offres	500,00 €
Diagnostic Amiante	1 200,00 €
Imprévus	7 000,00 €

MONTANT H.T. DES TRAVAUX	84 098,40 €
---------------------------------	--------------------

Il est sollicité auprès des services :

- de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements et des Territoires Ruraux (DETR)
- de la Région au titre du Plan ruralité
- du Conseil Départemental une subvention au titre de la Dotation Solidarités Territoriales –Aide aux projets Patrimoine

CHEMIN DE LA DRAYE – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS

Le mur de soutènement du Chemin de la Draye s'est éboulé courant de l'année dernière. Ce mur ancestral constitué de pierres sèches délimite un chemin constitué de galets. Compte tenu de la caractéristique du chemin, par sa largeur et par sa constitution, les travaux ne peuvent pas être réalisés avec de gros engins.

Le programme est défini comme suit :

Forfait installation chantier	110,00 €
Déconstruction du mur sur la partie endommagée, terrassement et reconstruction du mur avec les matériaux existant	9 920,00 €
Total Travaux HT	10 030,00 €

Il est sollicité auprès des services :

- du Conseil Départemental une subvention au titre de la Dotation Forfaitaire Départementale de Solidarité – Orientation Voirie
- de la Communauté d'Agglomération « Valence Romans Agglo » au titre du fond de concours.

SALLE POLYVALENTE (TOITURE) – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGION, DU DÉPARTEMENT ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Des tâches d'humidité sont constatées régulièrement sur le plafond de la salle polyvalente. La réfection de la toiture serait à réaliser.

Le programme est défini comme suit :

REFECTION DE LA TOITURE DE LA SDF	TOTAL
Dépose tuiles et liteaux, mise en sécurité	6 761,44 €
Pose de sous toiture type Delta vent y compris contre littelage	7 480,00 €
Pose de tuiles Delta 10 y compris littelage 440 m2	15 400,00 €
Pose de faitières y compris mambrons et plombs ventilés 27 ml	891,00 €
Pose de tuiles de rives 48 ml	1 104,00 €
Fronton 3 pièces	75,00 €
Tuile à douille 3 pièces	118,68 €
Tuile chatière 16 pièces	492,80 €
Couloir zinc y compris solin	494,00 €
Total Travaux HT	32 816,92 €

Il est sollicité auprès des services :

- de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du Plan Ruralité
- du Conseil Départemental une subvention au titre de la Dotation Solidarités Territoriales –Aide aux projets Patrimoine
- de Valence Romans Agglo au titre du Fond de Concours

RESTAURATION DU MUR ET DE LA VIERGE – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME

Le mur de soutènement et la vierge dénommée « Note Dame de Bonnegarde », inaugurés en novembre 1947, nécessitent des travaux de restauration.

Le programme est défini comme suit :

RESTAURATION DU MUR ET DE LA VIERGE	TOTAL
Mise en place échafaudage	850,00 €
Dé-végétalisation du mur et nettoyage de la vierge	1 350,00 €
Re-jointement de l'ensemble des pierres	950,00 €
Nettoyage du monument aux Morts	200,00 €
Restauration des gravures	1 800,00 €
Total Travaux HT	3 150,00 €

Il est sollicité auprès des services :

- de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du Plan Ruralité
- du Conseil Départemental une subvention au titre de la Dotation Forfaitaire Départementale de Solidarité – Orientation Voirie

ÉCOLE (VOLETS) – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGION, DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Les volets bois de l'école doivent être changés.

Le programme est défini comme suit :

VOLETS DE L'ECOLE AVEC FINITION PEINTURE	TOTAL
Volet 2vtx Ht 2100 x 1160 -2 pièces	1 206,00 €
Volet 2vtx Ht 2100 x 1100 -3 pièces	1 809,00 €
Volet 2vtx Ht 2020 x 1050- 5 pièces (pose échafaudage)	3 270,00 €
Volet 2vtx Ht 2020 x 1050 -1 pièce (pose à la nacelle)	796,00 €
Volet 2vtx Ht 1480 x 900 -2 pièces (pose à la nacelle)	1 414,00 €
Volet 2vtx Ht 1370 x 1180 -1 pièce	555,00 €
Total Travaux HT	9 050,00 €

Il est sollicité auprès des services :

- de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du Plan Ruralité
- du Conseil Départemental une subvention au titre de la Dotation Solidarités Territoriales –Aide aux projets Patrimoine
- de Valence Romans Agglo au titre du Fond de Concours

RUE DES PLATANES – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES, DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME ET DE VALENCE ROMANS AGGLO

Située à proximité de l'école élémentaire « Victor Boiron », l'aménagement de la Rue des Platanes serait à envisager avec le changement de la grille de la cour.

Le programme est défini comme suit :

RUE DES PLATANES	TOTAL
Prestations générales	4 050,00 €
Travaux préparatoires et terrassements	5 534,00 €
Chaussées et trottoirs	13 175,00 €
Bordures, caniveaux, maçonneries et serrurerie	2 856,00 €
Réseaux d'assainissement EP	2 512,55 €
Réseaux secs	6 962,32 €
Signalisation - signalétique	159,50 €
Aménagement Paysager	3 625,00 €
Total HT	38 874,37 €
Divers Imprévus 10%	3 887,44 €
Remplacement de la grille Muret Ecole - Grilles et poteaux thermo laqué sur muret Ht 1 ml Longueur totale 14 ml	3 120,00 €
Total Travaux HT	45 881,81 €
TVA 20%	9 176,36 €
Total Travaux TTC	55 058,17 €

Option travaux moins-value	TOTAL
Moins-values pour mise en œuvre d'un revêtement bi couche	- 5 175,00 €
Maintien des arbres existants	- 5 625,00 €

Maintien de l'éclairage public existant	-	6 962,32 €
Maintien du parking en, l'état (simple recharge en gravier	-	14 048,00 €

DEPENSE ANNEXES (hors options)	TOTAL
Maitrise d'œuvre	4 500,00 €
CSPS	
Topographie	1 000,00 €
Total Dépenses annexes	5 500,00 €
TVA 20%	1 100,00 €
Total Dépenses annexes TTC	6 600,00 €

OPERATION (hors option)	TOTAL
Total Travaux HT	51 381,81 €

Il est sollicité auprès des services :

- de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du Plan Ruralité
- du Conseil Départemental une subvention au titre de la Dotation Forfaitaire Départementale de Solidarité – Orientation Voirie
- du Conseil Départemental une subvention au titre de la Dotation Solidarités Territoriales – Aide aux projets Patrimoine (Grille Ecole)
- de la Communauté d'Agglomération « Valence Romans Agglo » au titre du fond de concours.

RÉGIE PERMANENTE POUR L'ENCAISSEMENT DES RECETTES « CULTURELLES » – CONVENTION AVEC LE THÉÂTRE DE PRIVAS - TARIFS

Un spectacle musical « La Maillan » proposé avec le Théâtre de Privas aura lieu le Jeudi 13 avril à 20h30 à la Salle des fêtes. Il convient de fixer les tarifs suivants :

Prestations	Prix unitaire
Droit d'entrée Adulte	5.00 €
Droit d'Entrée Enfant	Gratuit pour les – de 16 ans

La prestation du Théâtre de Privas, dans le cadre des « P'tites envolées » s'élève à 700.00 €.

SALLE POLYVALENTE (TOITURE) + ÉCOLE (VOLETS) + CHEMIN DE LA DRAYE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Dans le cadre du maintien du Patrimoine, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les volets bois de l'école doivent être changés.

Le programme est défini comme suit :

VOLETS DE L'ÉCOLE AVEC FINITION PEINTURE	TOTAL
Volet 2vtx Ht 2100 x 1160 -2 pièces	1 206,00 €
Volet 2vtx Ht 2100 x 1100 -3 pièces	1 809,00 €
Volet 2vtx Ht 2020 x 1050- 5 pièces (pose échafaudage)	3 270,00 €
Volet 2vtx Ht 2020 x 1050 -1 pièce (pose à la nacelle)	796,00 €
Volet 2vtx Ht 1480 x 900 -2 pièces (pose à la nacelle)	1 414,00 €
Volet 2vtx Ht 1370 x 1180 -1 pièce	555,00 €
Total Travaux HT	9 050,00 €

De plus, il est constaté des tâches d'humidité au plafond de la salle polyvalente lors des intempéries. Il conviendrait de procéder au remplacement des tuiles béton d'origine (1980) et d'installer une sous toiture. Le programme est défini comme suit :

REFECTION DE LA TOITURE DE LA SDF	TOTAL
Dépose tuiles et liteaux, mise en sécurité	6 761,44 €
Pose de sous toiture type Delta vent y compris contre littelage	7 480,00 €
Pose de tuiles Delta 10 y compris littelage 440 m2	15 400,00 €
Pose de faitières y compris mambrons et plombs ventilés 27 ml	891,00 €
Pose de tuiles de rives 48 ml	1 104,00 €
Fronton 3 pièces	75,00 €
Tuile à douille 3 pièces	118,68 €
Tuile chatière 16 pièces	492,80 €
Couloir zinc y compris solin	494,00 €

Total Travaux HT	32 816,92 €
------------------	--------------------

Enfin, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le mur de soutènement du Chemin de la Draye s'est éboulé courant de l'année dernière. Ce mur ancestral constitué de pierres sèches délimite un chemin constitué de galets. Compte tenu de la caractéristique du chemin, par sa largeur et par sa constitution, les travaux ne peuvent pas être réalisés avec de gros engins. Le programme est défini comme suit :

Forfait installation chantier	110,00 €
Déconstruction du mur sur la partie endommagée, terrassement et reconstruction du mur avec les matériaux existant	9 920,00 €

Total Travaux HT	10 030,00 €
------------------	--------------------

Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel total de ces opérations est estimé à 51 896.92 € HT. Ces travaux peuvent être financés, soit : par la Région Auvergne Rhône Alpes, le Conseil Départemental et/ou la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo. Le plan de financement proposé est le suivant :

Enveloppe départementale - Aide aux projets Patrimoine (40 % sur 9 050 € et 32 816,92 €)	16 746,77 €
Enveloppe départementale - Dotation forfaitaire voirie s/ 10 030 €)	4 012,00 €
Plan Ruralité (20 % sur 9 050 € + 32 816,92 €)	8 373,38 €
Fond de Concours	11 382,38 €
AUTOFINANCEMENT (fonds propres)	11 382,38 €

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**,
APPROUVE les projets de changement de volets de l'école, de remplacement des tuiles de la salle polyvalente et de restauration du mur en pierres du Chemin de la Draye, le plan de financement proposé,
SOLLICITE auprès de la Communauté d'Agglomération « Valence Romans Agglo » le fond de concours correspondant.
DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Prochain conseil municipal le mercredi 12 avril à 20h